



MODALITES PIRELLI RALLYE CLUB 2024

1. PREAMBULE

La société Pneus Pirelli S.A.S., société au capital de 1.515.858 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le n° 301 768 867, ayant son siège social à : Immeuble le Rameau – Parc des Affaires - ZI Paris Nord 2, 22 avenue des Nations 93420 Villepinte (Ci-après "Pirelli") a mis en place un programme intitulé « Pirelli Rallye Club » à destination des pilotes et co-pilotes (ci-après « Pirelli Rallye Club »). Ce programme Pirelli Rallye Club est un programme de fidélité au bénéfice :

- Des pilotes et co-pilotes (personnes physiques) participants aux rallyes asphalte en France Métropolitaine faisant partie d'un même équipage (Ci-après le « Pilote »).
- Des revendeurs (personnes morales) de pneumatiques de la gamme « rallye asphalte » en France Métropolitaine à condition que ce dernier distribue les dotations à l'Équipage inscrit au Pirelli Rallye Club (Ci-après le « Revendeur »).

Il est précisé que chaque Pilote ou Revendeur est désigné comme participant pendant la procédure d'inscription. Le participant devient un membre (Ci-après le « Membre ») à la fin de la procédure d'inscription.

Le Pirelli Rallye Club offre l'opportunité à ses Membres de bénéficier d'offres promotionnelles avantageuses sur des produits Pirelli et notamment des pneumatiques de la gamme « Rallye Asphalte » (ci-après « Pneumatique(s) ») auprès d'IVALTO, le distributeur exclusif de pneumatiques de la gamme Pirelli Compétition (Ci-après « IVALTO ») ou auprès des Revendeurs.

Il est précisé que certaines offres sont uniquement au bénéfice des Pilotes et certaines autres sont au bénéfice des Pilotes et des Revendeurs.

2. ADHESION

2.1 ADHESION DES PILOTES :

Chaque Pilote devra s'inscrire sur la plateforme en ligne (www.pirellirallyeclub.fr) et renseigner les informations d'inscription suivantes :

- Informations personnelles : Civilité, Nom, Prénom, Date de naissance, Adresse postale, Adresse email, Numéro de téléphone, N° Licence FFSA ;
- Informations relatives au(x) véhicule(s) (dans la limite de 3 véhicules) : Marque, Modèle, Catégorie, Transmission ;
- Les dimensions de Pneumatiques utilisées pour leur(s) véhicule(s) ;
- L'entreprise auprès de laquelle les Pneumatiques ont été achetés (IVALTO et Revendeurs)

À la suite de son inscription sur la plateforme, le Participant recevra un e-mail de confirmation dans lequel se trouve un numéro de membre. Afin d'activer ce numéro et devenir un Membre, le Participant doit respecter la procédure suivante :

- Acheter un pack (5+1) de Pneumatiques « slick » auprès des Revendeurs ou IVALTO ;
- Partager des photos de son véhicule en conformité avec la charte graphique mentionnée en Annexe 1 ; Pour ce faire, le Participant recevra 4 stickers Pirelli 28x8 cm (Cf. Annexe 1).

Le Pilote ayant déjà le statut membre en 2023 et qui souhaite s'inscrire au Pirelli Rallye Club pour l'année 2024, il devra renseigner son numéro de membre commençant par « PRC23 » dans la rubrique prévue à cet effet afin de vérifier les informations d'inscription préremplies. Ensuite, il devra valider ces informations ou, le cas échéant, les modifier et insérer les nouvelles informations.

Après activation de son numéro, le Participant devient Membre et pourra accéder aux offres proposées dans le Pirelli Rallye Club.

Les Membres peuvent accepter, ou non, de s'abonner par email aux communications relatives aux offres commerciales et promotionnelles liées au « Pirelli Rallye Club ».

Outre les communications par email, le Membre aura accès sur la plateforme en ligne (www.pirellirallyeclub.fr) aux récapitulatifs des offres en cours.

Les Membres peuvent également accepter, ou non, de s'abonner par email aux communications promotionnelles et commerciales Pirelli afin de recevoir des offres de la part de Pirelli.

L'enregistrement de l'inscription se traduit par la réception d'un email automatique reprenant les informations d'inscription. Un numéro de membre sera attribué par email au Membre ainsi qu'un lien permettant à ce dernier d'envoyer les photos de son véhicule en conformité avec la charte graphique en Annexe 1.

2.2 ADHESION DES REVENDEURS

Chaque Revendeur devra s'inscrire sur la plateforme en ligne (www.pirellirallyeclub.fr) et renseigner les informations d'inscription suivantes : Raison sociale, Nom, Prénom, Numéro de SIREN, Adresse postale, Adresse email, Numéro de téléphone.

L'acceptation des conditions et modalités d'inscription au « Pirelli Rallye Club » est la condition requise afin de pouvoir bénéficier de certaines offres commerciales permanentes figurant dans le programme du « Pirelli Rallye Club » (Cf. Article 3.).

Les Membres peuvent accepter, ou non, de s'abonner par email aux communications relatives aux offres commerciales et promotionnelles liées au « Pirelli Rallye Club ».

Outre les communications par email, le Membre aura accès sur la plateforme en ligne (www.pirellirallyeclub.fr) aux récapitulatifs des offres en cours.

L'enregistrement de l'inscription se traduit par la réception d'un email automatique reprenant les informations d'inscription. Un numéro de membre sera attribué par email au Membre.



3. OFFRES COMMERCIALES PERMANENTES

Pour bénéficier des offres commerciales permanentes chaque Membre devra acheter des Pneumatiques et communiquer obligatoirement son numéro de membre lors de chaque commande auprès de IVALTO et Revendeurs.

a. L'offre 5 = 6

Cette offre est au bénéfice de tous les Participants et/ou les Membres Pilotes et Revendeurs.

Chaque Participant et/ou Membre bénéficiera de l'offre 5 = 6 (du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024) ; pour chaque lot de 5 (cinq) Pneumatiques achetés, le Participant et/ou Membre se verra offrir un sixième Pneumatique de la même dimension. Il est à noter que le 6^{ème} Pneumatique offert est comptabilisé dans le comptage des points (Cf. Article 3b ci-dessous). Cette offre est valable sur les pneumatiques Slick et Pluie.

Il est précisé que le Pilote réclame sa dotation auprès d'IVALTO ou des Revendeurs et que ces derniers doivent lui allouer le sixième Pneumatique. Par conséquent, la responsabilité de Pirelli ne sera pas engagée dans le cas où le Revendeur ne respecte pas son obligation d'allouer le sixième Pneumatique au Pilote.

Il est à noter que le 6^{ème} Pneumatique offert est comptabilisé dans le comptage des points (Cf. Article 3c ci-dessous).

Il est précisé que le Pilote réclame sa dotation auprès d'IVALTO ou des Revendeurs et que ces derniers doivent lui allouer le sixième Pneumatique. Par conséquent, la responsabilité de Pirelli ne sera pas engagée dans le cas où IVALTO et/ou le Revendeur ne respecte pas son obligation d'allouer le sixième Pneumatique au Pilote.

b. L'offre 1 Pneumatique acheté = 1 point ; 12 points = 1 Pneumatique offert

Cette offre est uniquement au bénéfice des Membres Pilotes. Par conséquent, les Revendeurs n'ont pas accès à cette offre.

Pour l'achat d'un Pneumatique, le Pilote obtiendra un (1) point sur son numéro de membre « Pirelli Rallye Club ». Au bout de 12 (douze) points acquis en 2024, le Pilote obtiendra un Pneumatique gratuit correspondant à la dimension des 12 Pneumatiques achetés auparavant entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024.

Afin d'obtenir le Pneumatique, le Pilote doit envoyer les preuves d'achat au lien suivant <https://www.pirellirallyeclub.fr/documents> . Après la vérification des preuves d'achat, la dotation sera validée et allouée au Pilote.

Ces points sont rattachés uniquement au numéro de membre et ils ne sont en aucun cas transférables.

Il est précisé que les points n'ont pas d'effet rétroactif. En effet, seuls les Pneumatiques achetés sur présentation d'un numéro de membre seront comptabilisés dans le cumul des points. En cas d'achats antérieurs sans numéro de membre, ces Pneumatiques ne seront pas comptabilisés.

C'est le numéro de membre qui fait foi dans la comptabilisation des points. Tout Pneumatique acheté sans avoir indiqué lors de la commande, le numéro de membre ne pourra être comptabilisé.

Ainsi, le Membre n'obtiendra aucun point pour l'achat de ces Pneumatiques.

Tout Membre éligible à dotation devra contacter IVALTO ou les Revendeurs pour en bénéficier. Aucune dotation de l'année 2024 ne sera allouée au-delà du 31 décembre 2024.

4. JUSTIFICATIFS

IVALTO et les Revendeurs devront fournir au Membre une facture avec le numéro de Membre visible qui servira de preuve d'achat du Pneumatique.



Il appartient au Membre de réclamer cette facture lors de l'achat et de vérifier que son numéro de membre apparaisse bien sur la facture.

Le Membre devra conserver un original de chaque facture qu'il devra présenter sur demande de Pirelli afin de bénéficier des offres commerciales permanentes.

5. DUREE DE VALIDITE DES POINTS

Tous les points disponibles et acquis pendant l'année 2024 seront valables et acceptés par Pirelli jusqu'au 31 décembre 2024. Les points non utilisés à cette date seront perdus.

6. LE CLUB

Chaque Pilote inscrit au Pirelli Rallye Club peut faire part à Pirelli de ses résultats de rallye asphalté (France Métropolitaine) tout au long de la saison 2024 via la plateforme et la rubrique « Ajoutez votre résultat du week-end ». Pour cela il devra renseigner les informations suivantes :

- Numéro PRC24
- Informations personnelles : Nom et Prénom Pilote ;
- Informations relatives au(x) résultat(s) : Rallye, Groupe, Position groupe, Position scratch ;
- Informations supplémentaires : Un commentaire sur le rallye et son déroulé ;
- Informations visuelles : Une photo du véhicule roulant lors du rallye pour lequel le résultat est renseigné respectant la charte graphique mentionnée (Cf. Annexe 1).

En remontant ses résultats, le concurrent donne le droit à l'équipe Pirelli Compétition de rendre public les informations qui lui seront transmises sur la plateforme du Pirelli Rallye Club.

Pirelli effectuera une sélection et une vérification des différents résultats réceptionnés et les publiera s'ils sont conformes aux classements officiels de l'épreuve. Toute information incorrecte donne le droit à Pirelli de supprimer le post.

Les photos transmises par les Pilotes au Pirelli Rallye Club demeurent sur la responsabilité de ses derniers. Par conséquent, les pilotes doivent assurer que les photos ne violent pas les droits d'images ou les droits de propriété intellectuelle d'une partie tierce.

Pirelli se réserve le droit de pouvoir utiliser les images transmises par les Pilotes pour alimenter le respect de la charte graphique mentionnée en Annexe 1, condition sine qua none pour l'obtention du statut Membre Pirelli Rallye Club.

7. PARRAINAGE

Est désigné comme Parrain dans le cadre du parrainage du Pirelli Rallye Club 2024, toute personne physique :

- S'étant inscrite au Pirelli Rallye Club en 2023
- S'étant inscrite au Pirelli Rallye Club en 2024

Ne peut être désigné Parrain qu'un Pilote possédant un Filleul.

Les Revendeurs ou toute personne morale ne peut pas avoir le statut Parrain.

Est désigné comme Filleul dans le cadre du parrainage du Pirelli Rallye Club 2024 toute personne physique :

- Ne s'étant pas inscrite au Pirelli Rallye Club en 2023
- S'étant inscrite au Pirelli Rallye Club en 2024



Ne peut être désigné comme Filleul qu'un Pilote possédant un Parrain.
Les Revendeurs ou toute personne morale ne peut pas avoir le statut Filleul.

Pour bénéficier du parrainage, il faudra que le nouvel inscrit indique dans la rubrique prévue à cet effet le numéro Pirelli Rallye Club 2023 de son parrain commençant par « PRC23 ». Si le parrain existe et rempli les conditions, le Participant devient son filleul.

Dès lors qu'un Membre indique le numéro Pirelli Rallye Club 2023 avec lequel il veut être associé dans le système de parrainage, un mail de confirmation est directement envoyé au Parrain afin que ce dernier puisse accepter ce statut auprès du Pilote qui en a fait la demande et qui souhaite devenir son filleul. Après acceptation du Parrain, le Filleul reçoit à son tour un mail de confirmation lui indiquant que le Pilote avec lequel il souhaite être associé a accepté sa demande.
A la suite de ces étapes, les deux Pilotes deviennent Parrain et Filleul.

Un Participant ne peut parrainer qu'un seul Pilote et un Filleul ne peut avoir qu'un seul Parrain.

Cette opération est réalisable également après l'inscription dans la rubrique prévue à cet effet. Le principe reste inchangé. Il sera nécessaire de renseigner pour le futur Filleul, le numéro PRC23 de son Parrain.

Dès lors que le filleul et le parrain achètent chacun un pack de pneumatiques (5+1) après la demande de parrainage, ils débloquent chacun un bon d'achat Glady (première mention) dématérialisé d'une valeur de 100€ TTC. Ce bon d'achat est valable sur tout le catalogue Glady et leur sera transmis via l'adresse e-mail indiquée lors de l'inscription au Pirelli Rallye Club 2024. Les bons d'achat Glady doivent être utilisés selon les conditions prévues sur le site <https://www.glady.com/>.

Il est nécessaire que le Parrain et le Filleul réalisent chacun entre eux un achat d'un pack de pneumatiques (5+1). Si l'un des deux ne procède pas à l'achat, la dotation ne leur sera pas transmise.
Si le Filleul procède à quelque achat de pneumatiques de la gamme Rallye Asphalte en amont de la demande de parrainage auprès d'un parrain, aucun bon d'achat ne sera délivré. La date de facturation fera foi dans ces cas-là.
Seul le Filleul doit procéder à l'achat uniquement après sa demande de parrainage.

Le système de parrainage est valable du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Dès lors qu'un Parrain et un Filleul sont associés pour l'année 2024, il leur sera impossible de se dissocier. La validation du Parrain par le Filleul est une opération irréversible.

Un parrain ne peut avoir qu'un seul filleul au cours de la saison 2024 et inversement.

Le Membre peut à tout moment se désinscrire du système de parrainage en envoyant un email à Contact.Competiton@pirelli.com

8. WELCOME PACK

A l'issue d'un achat d'un pack (5+1) de Pneumatiques auprès de IVALTO ou de Revendeurs entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024, chaque Pilote inscrit sur la plateforme Pirelli Rallye Club se verra remettre un « Welcome Pack » composé de :

- 2 gourdes en inox personnalisées ;
- 2 casquettes Pirelli personnalisées ;
- 2 bonnets Pirelli ;
- 4 stickers Pirelli 28x8 cm à apposer sur les pare-chocs du véhicule du Membre ;



- 4 stickers Pirelli Rallye Club 23 cm (2 x blanc + 2 x noir) ;
- 2 écussons ignifugés Pirelli ;
- 2 porte-clés F1 Pirelli ;

Il est précisé que chaque Membre ayant acheté ses pneumatiques via IVALTO ou un Revendeur devra faire la demande de Welcome Pack en envoyant sa preuve d'achat (facture) sur la plateforme du « Pirelli Rallye Club » dans l'espace prévu à cet effet.

9. OFFRES COMMERCIALES & PROMOTIONNELLES PONCTUELLES

Pirelli se réserve le droit de mettre en place des offres commerciales et des opérations promotionnelles de façon ponctuelle. Les modalités de ces offres commerciales ponctuelles et opérations promotionnelles ponctuelles, ainsi que les éventuelles dotations s'y rattachant, seront définies ultérieurement et envoyées par mail au Membres ayant accepté de recevoir « les offres promotionnelles et commerciales liées au Pirelli Rallye Club » en cochant la case prévue à cet effet (Cf. Article 2).

Les offres commerciales ponctuelles et opérations promotionnelles ponctuelles, ainsi que les éventuelles dotations s'y rattachant seront également consultables depuis la plateforme du « Pirelli Rallye Club ».

10. DECISIONS DES ORGANISATEURS

Pirelli se réserve la possibilité de modifier, à tout moment, les présentes modalités et à prendre toutes décisions qu'elle pourrait estimer utiles pour l'application et l'interprétation des présentes modalités. Pirelli pourra en informer les Membres par tout moyen de son choix. Pirelli se réservera en particulier le droit, s'il y a lieu, d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie des points, s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au « Pirelli Rallye Club ».

La fraude entraîne l'exclusion de Membre du « Pirelli Rallye Club » et empêche toute inscription ultérieure. Pirelli se réserve également le droit d'exclure tout Membre qui tiendrait des propos dénigrants à l'encontre de sa marque et de ses produits.

La responsabilité de Pirelli ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les Membres ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

11. DONNEES PERSONNELLES

Il est rappelé que pour participer au « Pirelli Rallye Club », les Membres doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (Civilité, Nom, Prénom, Date de naissance, Adresse postale, Adresse email, Numéro de téléphone). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, et à la gestion du « Pirelli Rallye Club ». Ces informations sont destinées à Pirelli, responsable de leur traitement, pour la gestion du « Pirelli Rallye Club ». Certaines informations seront transmises à IVALTO afin d'assurer la vente des Pneumatiques et la prise en compte des points ainsi que le fournisseur JPH Pub afin d'assurer la réalisation de WELCOME PACK prévu en article 6.

Dans le cas où le Membre aura donné son consentement spécifique, Pirelli pourra l'intégrer dans sa liste de communication des offres promotionnelles et commerciales liées au « Pirelli Rallye Club » et/ou dans sa liste de communication promotionnelle et commerciales Pirelli.



Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, telle que modifiée par la Loi du 6 août 2004, dite « Loi Informatique et Libertés », relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données toute personne bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de limitation du traitement des données personnelles la concernant auprès Pirelli. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Pneus Pirelli SAS – Service Compétition Auto - Immeuble Rameau, Paris Nord 2, 22 avenue des Nations BP 43021 Villepinte 95911 Roissy Charles de Gaulle Cedex ou par email à l'adresse suivante : DPO_West.Europe@pirelli.com.

12. DROIT APPLICABLE - DIFFERENDS

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives aux Offres doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : PIRELLI – Pirelli Rallye Club - Immeuble Rameau Paris Nord 2 - 22, avenue des Nations - BP 43021 Villepinte - 95911 Roissy Charles de Gaulle Cedex avant le 31/12/2024. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Paris, auquel compétence exclusive est attribuée.

ANNEXE 1 : CHARTE GRAPHIQUE « PIRELLI RALLYE CLUB »

Le respect de la Charte graphique « Pirelli Rallye Club » sur tous les rallyes asphalté auxquels le Membre sera engagé en 2024 est une condition essentielle afin de devenir Membre et d'accéder aux différentes offres.

Chaque Pilote recevra 8 stickers Pirelli 28x8 cm répartis de la manière suivante :

- 4 lors de l'achat d'un pack (5+1) de Pneumatiques Slick chez les Revendeurs ou IVALTO ;
- 4 dans le kit d'identification de son Welcome Pack qui sera envoyé à l'adresse « pilote » indiquée lors de l'inscription

Ce Kit permettra au Membre d'identifier son véhicule conformément à la charte graphique du Pirelli Rallye Club.

Il est précisé que le numéro de Membre sera activé uniquement après partage des photos de son véhicule sans quoi il ne pourra pas accéder aux offres et avantages du « Pirelli Rallye Club ».

La Charte Graphique du Pirelli Rallye Club :

- Pare choc avant : 2 x stickers Pirelli 28x8 cm
- Pare choc arrière : 2 x stickers Pirelli 28x8 cm
- Entre la custode arrière et le coffre (aile gauche) : 1 x sticker Pirelli Rallye Club
- Entre la custode arrière et le coffre (aile droite) : 1 x sticker Pirelli Rallye Club

